

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-5-2-1

Séance du vendredi 17 mai 2013

### **AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue 3 subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 35 354 € ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 MAI 2013

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes  
PROGRAMME 2013**

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
<b>M. EDEL Pierre</b> Création de 3 meublés de tourisme à RIQUEWIHR  HEB04170	105 000 € (plafond)	20%	21 000 € (plafond)	Clévacances	3
<b>M. et Mme LAROCHE Maxime</b> Création d'un meublé de tourisme à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE  HEB04171	26 772 €	20%	5 354 €	Gîtes de France	1
<b>M. HANNAUER Guillaume</b> Création de 3 chambres d'hôtes à PFAFFENHEIM  HEB04172	45 000 € (plafond)	20%	9 000 € (plafond)	Gîtes de France	3
<b>Total</b>	<b>176 772€</b>		<b>35 354 €</b>		<b>7</b>

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.